

## J'agis pour la libération de Ramy Kamel

*Depuis la révolution de 2011, Ramy Kamel défend le droit à la liberté de religion et documente les violations des droits humains perpétrées contre la communauté copte à laquelle il appartient. Arrêté en automne 2019, il est toujours en détention.*



### Arrêté pour avoir défendu les droits de la communauté copte

Le 23 novembre 2019, Ramy Kamel est arrêté à son domicile sans mandat par 7 policiers en civil. Son appareil photo, son ordinateur et son téléphone sont saisis. Connu pour dénoncer les discriminations et les violences subies par la communauté copte, Ramy est interrogé sans la présence de son avocat et est torturé. Après le transfert de Ramy Kamel à la prison de Tora, sa détention provisoire est régulièrement reconduite. Le procureur de la sûreté de l'Etat l'accuse de « *participer à un groupe terroriste et à son financement, de diffuser de fausses informations et de troubler l'ordre public à travers les réseaux sociaux* ».

Son arrestation intervient en représailles à son travail en faveur des droits humains et son engagement auprès des Nations Unies. En avril 2019, soit 7 mois avant son arrestation, Ramy Kamel avait rédigé un rapport sur les discriminations subies par les coptes depuis l'arrivée du président Al-Sissi au pouvoir. A la fin du mois de novembre 2020, il devait également participer au Forum sur les questions relatives aux minorités organisé à Genève par les Nations Unies.

## En isolement depuis plus d'un an

Ramy Kamel a été torturé à deux reprises par des agents de la sécurité nationale, le 5 novembre 2019 lors d'une première interrogation, et le 23 novembre 2019. Depuis son arrestation il est placé en isolement. Pour les experts de l'ONU, cela équivaut à de la torture et démontre la nature arbitraire de sa détention. Celle-ci est reconduite tous les 45 jours, alors que sa dernière audience en présentiel a eu lieu le 2 décembre 2019.

Le 23 août dernier, la sœur de Ramy Kamel a pu lui rendre visite pendant 20 minutes, durant lesquelles elle a pu constater que son frère avait perdu environ un tiers de son poids. Il lui a indiqué être dans un très mauvais état de santé mentale, en raison de son isolement prolongé. Il lui a aussi fait savoir qu'il souffrait de crises d'asthme répétées et qu'il n'avait pas reçu de soins médicaux appropriés, malgré les risques sérieux dus à la propagation de la Covid-19 dans les prisons égyptiennes.

Le 23 novembre 2020 a marqué le 1<sup>er</sup> anniversaire de la détention de Ramy Kamel. L'ACAT continue de demander sa libération sans conditions.

[Je télécharge la lettre d'interpellation](#)

Copie à :

Son excellence M. Alaa Youssef

Ambassadeur et représentant permanent de l'Egypte auprès des Nations unies à Genève

[mission.egypt@bluewin.ch](mailto:mission.egypt@bluewin.ch)

.....  
.....  
.....  
France

M. le Procureur général  
Hamada al-Sawi  
Office of the Public Prosecutor  
Madinat al-Rehab  
Cairo  
EGYPTE

A ....., le ...../...../2021

Monsieur le Procureur général,

Je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations sur le sort du défenseur des droits humains Ramy Kamel, arrêté le 23 novembre 2019. Lors d'un premier interrogatoire le 5 novembre 2019 puis durant son arrestation, il a subi plusieurs mauvais traitements. Il est détenu en isolement dans des conditions déplorables et sans accès à des soins alors qu'il a une santé fragile. De plus, des cas de Covid-19 ont été décelés parmi les détenus et les gardes pénitentiaires.

Dans ce contexte, je vous appelle à :

- Libérer au plus vite Ramy Kamel ainsi que les autres défenseurs des droits humains et militants politiques pacifistes arrêtés et emprisonnés ;
- Garantir en toute circonstance son intégrité physique et psychique ;
- Abandonner les charges envers Ramy Kamel et mettre fin à tout harcèlement judiciaire, toute mesure de représailles et de restriction à son encontre.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, en l'expression de ma haute considération.